

### LA CHARTE DU CLUB Règlement intérieur



#### Article 1 - Modalités d'adhésion

#### Pièces à fournir :

- Formulaire de demande de licence dument complété.
- Un document d'identité pour les nouveaux licenciés ou pour une mutation.
- Une photo.
- Pour les majeurs, un certificat médical de moins d'un an pour les nouveaux licenciés (joueurs ou encadrement). En cas de renouvellement, un certificat médical est demandé tous les trois ans, et chaque année il suffira de cocher la case relative au QS Sport si toutes les réponses sont négatives. Autrement, il faudra produire un nouveau certificat médical de moins de 6 mois.
- Pour les demandes de licence Arbitre, si un nouveau certificat médical se rend nécessaire, il faut obligatoirement le faire remplir sur le formulaire prévu à cet effet, avec examen ophtalmologique.
- Pour les mineurs (nouveaux licenciés ou renouvellements) il suffira de cocher la case relative au QS Sport mineurs si toutes les réponses sont négatives.
  Autrement, il faudra produire un certificat médical de moins d'un an.
- L'attestation d'honorabilité pour toutes les licences encadrements (dirigeants, encadrants, arbitres), créations, mutations ou renouvellement.
- La Charte du Club avec l'autorisation du droit à l'image, l'autorisation parentale signée pour les mineurs, et le questionnaire du club complété.

#### Montant annuel de la cotisation :

Il est fixé par le comité directeur et doit être approuvé par l'assemblée générale. Il comprend le coût de la licence (y compris l'assurance de base), qui répercute le coût de la fédération française, de la ligue régionale et du comité départemental et le coût de l'adhésion.

Les frais engendrés par la mutation d'un licencié d'un autre club vers le Volley Club Chenôve sont pris à moitié en charge par le club (tarif affiché).

#### Conditions de paiement :

Un délai de paiement est accordé aux adhérents. Ils auront jusqu'à 3 semaines après le début du 1er entrainement pour s'acquitter de la cotisation.

Les adhésions en cours de saison sont possibles. Néanmoins, le délai de paiement est ramené à 1 semaine suivant le premier entrainement.

Sont acceptés comme moyen de paiement : CB, virement, chèques, Chèques Vacances, Coupons Sport, numéraire.

#### Article 2 - Attitude à l'entraînement et en compétition

- La participation aux entraînements, aux matchs amicaux, matchs de championnats ou tournois, n'est autorisée qu'aux adhérents à jour de leur



cotisation et de leur licence. De ce fait, les entraîneurs ne peuvent accepter sur le terrain un joueur tant que son dossier d'inscription n'a pas été complété.

- Si un licencié invite un non licencié à un entrainement ou sur les installations du club, il se doit de prévenir son entraineur ou un membre actif du Bureau.
- L'entraînement a pour objectif la préparation des matchs en compétition. Les joueurs s'engagent alors à respecter les décisions de l'entraîneur lors des entraînements et des compétitions.
- Chaque joueur doit être ponctuel et prévenir son entraineur et/ou responsable d'équipe en cas d'absence.
- Pour tous forfaits avec pénalité financière, il sera demandé à l'équipe de régler ce litige.
- Les entraînements non effectués ne donneront pas lieu ni à récupération ni à un quelconque remboursement.
- En compétition, le joueur représente son club et la ville de CHENÔVE, par conséquent, il se doit de bien se comporter tant sur le terrain que sur le trajet.
- Il doit en outre respecter les décisions des arbitres et respecter ses adversaires.
- Dans le cas contraire, le joueur sera averti voire exclu.

### Article 3 - Matériel et locaux

- La présence de l'entraîneur désigné (ou éventuellement son remplaçant) est obligatoire pour pénétrer dans les salles et lieux d'entraînement.
- Il est important de rappeler que le matériel est précieux : chacun doit se tenir responsable de son rangement, voire de son entretien.
- Il en va de même avec les différents lieux utilisés ; les salles de sports de Chenôve des clubs receveurs ou tout autre lieu (terrain de Beach) doivent rester propres et en état d'accueillir les autres clubs.
- Les clés et les codes des salles seront confiés aux entraineurs ou aux membres du comité directeur qui en auront la totale responsabilité tout au long de la saison.
- Tous matériels empruntés au club (ballons, terrains...) doivent être accordés par un membre du Bureau.
- Chaque joueur quittant le club et ayant un maillot mis à disposition par celui-ci devra le rendre avant son départ. Si ce n'est pas le cas, le club encaissera la caution donnée en début d'année.

#### Article 4 - La déontologie du « fair-play » au Volley Club Chenôve

Accueillir et traiter toutes les personnes de manière égale, sans distinction sociale, ethnique ou religieuse.

Respecter l'intégrité physique et l'intégrité morale des sportifs : chacun progresse à son rythme suivant ses possibilités.

Respecter les règles du sport, le code moral et les lieux mis à notre disposition. S'opposer à la violence.

Favoriser le partage des responsabilités.

Sensibiliser aux méfaits du dopage. Surveiller et réagir en cas de consommation.

Toute personne prenant une licence au sein du Volley Club Chenôve accepte obligatoirement toutes les closes du présent règlement.



fait à	,	le	Signature	



## Droit à l'image

Autorisation de l'utilisation de l'image individuelle pour des opérations de communication et de promotion du Volley Club Chenôve.

Autorisation pour les personnes majeures.					
Déclaration sur l'honneur					
Je soussigné, Madame, Monsieur					
□ autorise par la présente, pour la saison en cours, le Volley Club Chenôve à utiliser mon nom, mon image, et tout élément de ma personnalité (voix, silhouette, etc.) pour des opérations techniques, commerciales, et/ou promotionnelles du club.					
□ n'autorise pas par la présente, pour la saison en cours, le Volley Club Chenôve à utiliser mon nom, mon image, et tout élément de ma personnalité (voix, silhouette, etc.) pour des opérations techniques, commerciales, et/ou promotionnelles du club.					
Fait à Signature					
Autorisation pour les personnes mineures.					
Déclaration sur l'honneur					
Je soussigné, Madame, Monsieur					
représentant légal de,					
□ autorise par la présente, pour la saison en cours, le Volley Club Chenôve à utiliser son nom, son image, et tout élément de sa personnalité (voix, silhouette, etc.) pour des opérations techniques, commerciales, et/ou promotionnelles du club.					
□ n'autorise pas par la présente, pour la saison en cours, le Volley Club Chenôve à utiliser son nom, son image, et tout élément de sa personnalité (voix, silhouette, etc.) pour des opérations techniques, commerciales, et/ou promotionnelles du club.					



Fait à ...... Signature ..............



# **Autorisation parentale**

Je soussigné(e) représentant légal de, l'autorise à participer aux activités du clubs et à être				
véhiculé par un tiers dans le cadre de ces activités.				
En cas d'accident, de maladie, j'autorise le responsable du club ou son représentant à faire appel à un médecin et à prendre toutes les mesures d'urgence jugées nécessaires par le corps médical.				
Fait à Signature				
Questionnaire du club				
NOM:				
Prénom :				
Courriel:				
Tél. :				
Êtes-vous intéressé pour :				
• entraîner (et être formé à ça si besoin) :	Oui □ Non □			
• être 1er/2ème arbitre (et être formé à ça si besoin) :	Oui □ Non □			
• la table de marque (et être formé à ça si besoin) :	Oui □ Non □			
• faire une remise à niveau règles d'arbitrage (arbitre, joueur) :	Oui □ Non □			
• faire parte du comité directeur :	Oui □ Non □			
• faire partie d'une commission du club :	Oui □ Non □			

Merci! ©